REPUBLIQUE FRANCAISE

021/2026

COMMUNE DE BRONVAUX
57535

Arrêté n° 020/2026

ARRETE MUNICIPAL

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public et réglementation de la circulation pour travaux

Le Maire de Bronvaux,

VU les articles du Code Général des collectivités Territoriales relatifs à l'exercice des pouvoirs de police du Maire,

VU les textes réglementaires constituant le Code de la route applicables en matière de circulation routière,

VU la demande la société BVTP, présentée par M. BIDENBACH Vincent, en date du 03/11/2026

CONSIDERANT la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement pour permettre la réalisation d'un branchement assainissement et des terrassements pour surlageur eau potable rue de la Fontaine.

ARRETE :

Article 1 **La société BVTP 12 rue du Bouvreuils 57255 à Sainte -Marie - Aux-Chênes est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer** Des travaux de branchement assainissement et de terrassement.

Article 2 : Cette autorisation est accordée pour une durée de 12 jour calendaire, du 23/11/2026 au 04/12/2026.

Article 3 : Durant cette période, la circulation sera aménagée par un empiètement sur chaussée/demi-chaussée, le stationnement et le dépassement des véhicules légers et des poids lourds seront interdits

Article 4 : La société BVTP 12 rue du Bouvreuils 57255 à Sainte -Marie - Aux-Chênes devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers, ainsi que la mise en place, le maintien et le retrait de la signalisation réglementaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux concernés

Fait à Bronvaux, le 05 novembre 2026

Le Maire
Frédéric WROBEL

MAIRIE DE BRONVAUX (Moselle)